



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

Procès-verbal du conseil municipal
du 22/01/2026

L'an 2026 et le 22 Janvier à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de
BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : BERNARD Evelyne, TORCHON Elodie, MM : LAPEYRONIE Bernard, ROUFFORT Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : M. MARTAUD Philippe à M. BRIAR Victor Franck

Absent(s) : MM : CHIBOIS Hervé, ROGER Philippe

Excusé(s) : Mme TALON Anna-Maria

Invité(s) : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- En exercice : 5

Date de la convocation : 13/01/2026

Date d'affichage : 13/01/2026

Secrétaire de séance : Mme TORCHON Elodie

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FDI POUR LA RECONFIGURATION DE L'INTERSECTION DE L'ENTRÉE DU BOURG réf : 2026_001

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention maximale de 50 000 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre d'une subvention FDI pour la reconfiguration de l'intersection de l'entrée du bourg.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 50 % d'un montant subventionnable de 100 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FDI 2026 POUR LA SÉCURISATION ET STATIONNEMENT réf : 2026_002

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention maximale de 2 123.00 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre d'une subvention FDI 2026 pour la sécurisation et le stationnement.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 50 % d'un montant de dépenses de 4 245.34 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FDI POUR LA SÉCURISATION DU CARREFOUR RUE DU CHATEAU D'EAU ET RUE DES ANCIENS VERGERS réf : 2026_003

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention maximale de 50 000 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre d'une subvention FDI pour la sécurisation du carrefour rue du Château d'Eau et rue des Anciens Vergers.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 50 % d'un montant subventionnable de 100 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FDI 2026 POUR RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE réf : 2026_004

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention maximale de 50 000.00 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre d'une subvention FDI 2026 pour le réaménagement des abords de la mairie.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 50 % d'un montant subventionnable de 100 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FDI 2026 POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE PAR LA CRÉATION D'UN ESPACE VERT réf : 2026_005

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention maximale 11 483.00 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre d'une subvention FDI 2026 pour l'amélioration du cadre de vie, création d'un espace vert.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 30 % d'un montant de dépenses de 38.277.39 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FDI 2026 POUR LA RÉNOVATION DU COMPLEXE SCOLAIRE réf : 2026_006

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention maximale 23 123.00 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre d'une subvention FDI 2026 pour la rénovation du complexe scolaire.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 30 % d'un montant de dépenses de 77 075.67 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FDI POUR LA CRÉATION D'UNE GARDERIE PHASE 1 réf : 2026_007

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention maximale de 30 000 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre d'une subvention FDI pour la création d'une garderie phase 1 (secteur A), dans la cadre d'une première tranche.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 30 % d'un montant de dépenses de 100 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : REMPLACEMENT DE L'UTILITAIRE COMMUNAL réf : 2026_008

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la nécessité de remplacer l'utilitaire communal

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet du remplacement de l'utilitaire communal.

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **28 760 € HT (34 512 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – 28 760.00 € IIT X 50% – **14 380 € HT**
 - **Commune de Houx** - fonds propres **14 380 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville

- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : MODERNISATION DU MATÉRIEL TECHNIQUE réf : 2026_009

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la nécessité de remplacer du matériel technique (souffleur dorsal, débroussailleuses)

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet du remplacement de matériel technique.

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **4 508 € HT (5 409.60 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – 4 508 € HT X 50% = **2 254 € HT**
 - **Commune de Houx** - fonds propres **2 254 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : SÉCURISATION ET STATIONNEMENT réf : 2026_010

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la pose de panneaux d'interdiction de circulation et de potelets de protection sur les espaces non appropriés au stationnement.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet de pose de panneaux d'interdiction de circulation et de potelets de protection

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **4 245.34 € HT (5 094.40 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – 4 245.34 € HT X 50% = **2 122.67 € HT**
 - **Commune de Houx** - fonds propres **2 122.67 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUE DU PRÉAU COMMUNAL réf : 2026_011
--

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la mise aux normes électrique du préau communal.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet de mise aux normes électrique du préau communal.

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **2 138.00 € HT (2 565.60 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – 2 138 € HT X 50% = **1 069 € HT**
 - **Commune de Houx** - fonds propres **1 069 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : L'ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL réf : 2026_012
--

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'achat de décorations de Noël.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet d'achat de décorations de Noël

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **3 235 HT (3 882 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – $3\,235.20 \text{ € HT} \times 50\% = 1\,617.50 \text{ € HT}$
 - **Commune de Houx** - fonds propres **1 617.50 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**FOND DE CONCOURS 2026 : AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE PAR LA
CRÉATION D'UN ESPACE VERT** réf : 2026_013

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'amélioration du cadre de vie par la création d'un espace vert.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet de création d'un espace vert

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **38 277.39 € HT (45 932.86 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – $38\,277.39 \text{ € HT} \times 30\% = 11\,483.22 \text{ € HT}$
 - **Fonds départemental d'investissement 2026** – $38\,277.39 \text{ € HT} \times 30\% = 11\,483.22 \text{ € HT}$
 - **Commune de Houx** - fonds propres **15 310.95 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville

- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : RÉNOVATION DU COMPLEXE SCOLAIRE réf : 2026_014

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la rénovation du complexe scolaire.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet de rénovation du complexe scolaire.

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **77 075.67 € HT (92 490.80 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – $77\,075.67\text{ € HT} \times 50\% = 38\,537.83\text{ € HT}$
 - **Commune de Houx** - fonds propres **38 537.84 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : MISE AUX NORMES PORTE DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE réf : 2026_015

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la mise aux normes de la porte de la salle socioculturelle.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet de la mise aux normes de la porte de la salle socioculturelle.

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **570 € HT (684 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – 570 € HT X 50% = **285 € HT**
 - **Commune de Houx** - fonds propres **285 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FOND DE CONCOURS 2026 : ACQUISITION D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT réf : 2026_016

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'achat d'une lame de déneigement.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOpte le projet d'achat d'une lame de déneigement.

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **2 765 € HT (3 318 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – 2 765 € HT X 50% = **1 382.50 € HT**
 - **Commune de Houx** - fonds propres **1 382.50 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE LA DÉLIBÉRATION 2026_013 DEMANDE DE FDC 2026 AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE PAR LA CRÉATION D'UN ESPACE VERT réf : 2026_013_BIS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'amélioration du cadre de vie par la création d'un espace vert.

Considérant que la commune a la possibilité, de soumettre le projet afin d'obtenir un Fond de Concours 2026 de Chartres Métropole

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

ADOPTÉ le projet de création d'un espace vert

Le montant prévisionnel s'élève à la somme de **37 200 € HT (44 640 € TTC)**

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention de Fond de concours 2026
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Fond de concours Chartres Métropole 2026** – $37\,200 \text{ € HT} \times 30\% = 11\,160 \text{ € HT}$
 - **Fonds départemental d'investissement 2026** – $37\,200 \text{ € HT} \times 30\% = 11\,160 \text{ € HT}$
 - **Commune de Houx** - fonds propres **14 880 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la Ville
- **AUTORISE**, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 11h15

Le secrétaire de séance



Le Maire

